

L'ASSOCIATION « SAINT FLORENT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI »
présente
SON TROISIEME TREMPLIN DE LA CHANSON FRANCAISE ET FRANCOPHONE
« Chansons d'Hier et d'Aujourd'hui »



REGLEMENT DU CONCOURS CATEGORIES « INTERPRETE » & « JUNIOR »

Le concours se déroulera à la **salle polyvalente Louis Aragon, Saint Florent sur Auzonnet (30), le 14 Septembre 2014.**

Ce concours est ouvert à tous chanteurs et chanteuses, d'un **âge minimum de 16 ans pour la catégorie « Interprète »** et **âgés de 10 à 15 ans pour la catégorie « Junior »**. Seules les chansons de langue française sont agréées à ce concours.

Sélections : Dimanche 14/09/2014 de 10h00 à 11h30, à huit clos (seuls les candidats pourront pénétrer dans la salle d'audition, les mineurs pourront être accompagnés d'un adulte.)

Un tirage au sort déterminera l'ordre de passage des candidats, un membre du jury viendra chercher chaque candidat.

Au terme des sélections, **10 candidats toutes catégories confondues** (junior et interprète) seront sélectionnés pour la finale. Les résultats seront donnés aux candidats par le jury après le passage de tous les candidats aux sélections. Les sélections sont **limitées à 16 candidats***.

La finale aura lieu le Dimanche 14 Septembre à partir de 15h00 même lieu. L'ordre de passage de la finale se fera par tirage au sort. Les chanteurs doivent s'accompagner d'un support en bon état instrumental (pas de guide vocal) **de préférence sur clé USB** ou sur CD (1 seul titre de préférence par CD). Les **auteurs compositeurs** sont admis dans le concours mais seront intégrés dans la catégorie correspondant à leur tranche d'âge et devront fournir leur accompagnement sur CD ou clé USB : **pas d'instruments autorisés**. La chanson sera **obligatoirement la même** pour les sélections et la finale si le candidat est retenu pour cette dernière.

Les membres du jury sont les seuls habilités à noter les candidats. **Leur décision est irrévocable.** Les concurrents **sont notés sur 100** comprenant la **voix/40, l'interprétation/40, et l'expression scénique/20.**

Notre souci est avant tout le confort et la qualité pour que chaque candidat ait les meilleures conditions pour défendre ses chances (bon accueil, jury professionnel composé entre autres d'une chanteuse professionnelle, d'un producteur artistique, d'un musicien professionnel, d'un ou deux représentant(s) de l'association organisatrice...). La sonorisation est assurée par **Proscène Delta**.

Les frais d'inscription sont de **15 Euros** pour la catégorie « interprète » et de **10 Euros** pour la catégorie « junior » et donnent droit d'accès aux sélections et à la finale si le candidat est sélectionné pour cette dernière. **Les candidats non sélectionnés ne seront en aucun cas remboursés de leurs frais d'inscription**, ces frais d'inscription nous permettant de financer sonorisation, assurances, frais postaux, télécommunications, communication et publicité, et les cotisations obligatoires (SACEM). Si le candidat est sélectionné pour la finale, **les accompagnants devront s'acquitter d'une entrée de 6€ donnant droit au tirage d'une tombola.**

Tout candidat arrivant après les heures de sélection sera systématiquement éliminé. La plus grande correction est demandée qu'il s'agisse du répertoire ou de la tenue. **Merci de prévenir suffisamment à l'avance si vous avez un contretemps.**

Les candidats terminant 1^{er} de leur catégorie ne pourront se représenter l'année suivante mais seront invités à interpréter un titre en 2^{ème} partie du spectacle.

L'Association St Florent d'Hier et d'Aujourd'hui se réservant le droit d'utiliser l'image des candidats (site internet, press-book, panneaux d'information, DVD,...), ces derniers ne pourront prétendre à une quelconque indemnisation.

La signature du bulletin d'inscription fait foi de l'acceptation du présent règlement.

Les prix Catégorie Interprète :

1er prix : 250 Euros + coupe
2ème prix : 150 Euros + coupe

Les prix Catégorie Junior :

1^{er} prix Bon d'achat 100€ + coupe
2^{ème} prix Bon d'achat 50€ + coupe

Trophée spécial
coup de cœur du
jury

L'Association Saint Florent d'Hier et d'Aujourd'hui décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Renvoyer le bulletin d'inscription et le chèque à l'ordre de « Association St Florent d'Hier et d'Aujourd'hui » à cette adresse :

ASSOCIATION SAINT FLORENT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI
Chez Madame Geneviève PADOVANI
110 Avenue Hugues Bouziges
30960 SAINT FLORENT SUR AUZONNET
(06 10 54 87 88 (heures repas)
e-mail : chansondhieretaujourdhui@laposte.net
Site : <http://st-florent-passe-present.fr>

Date limite d'inscription : 10 Septembre 2014*

*** Il est important de noter que nous arrêtons les inscriptions dès que le concours est complet. Donc ne tardez pas trop pour vous inscrire !! Les organisateurs se réservent le droit d'augmenter le nombre de places en sélection et en finale.**

« Chansons d'Hier et d'Aujourd'hui »

600 €uros de prix minimum !



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM et Prénom :

ADRESSE :

E mail :

Téléphone :

DATE DE NAISSANCE :

Catégorie (*barrer les mentions inutiles*) :

-JUNIOR

-INTERPRETE

TITRE DE LA CHANSON (OBLIGATOIRE) :

Durée :

SUPPORT (*barrer les mentions inutiles*) : - CD - Clé USB

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du 3^e Tremplin de la Chanson et être informé(e) que l'Association St Florent d'Hier et d'Aujourd'hui pourra utiliser mon image (site internet, press-book, panneaux d'information, DVD,...) et pour cela, donne mon autorisation sans prétendre à une quelconque indemnisation.

Date et Signature du candidat :

*(faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »,
signature du responsable légal pour les candidats mineurs) :*